



Congés payés apres le congé materniter ou apres le congés parenta

Par **rachida**, le **15/02/2008** à **13:15**

Après un appel au chef de la comptable du restaurant j'ai demandé à mon employeur comment se passer mes congés payés d'été sachant que je suis enceinte de mon 2^{ème} enfant et mon congé prénatal commence au 1^{er} avril elle m'a répondu si je viens au bout de mes congés maternité il suivra ce congé mais sachant que je prends 1 congé parental de 1 an renouvelable soit 3 ans en total ce congé sera perdu. rnrnComment cela se passe-t-il réellement ?